



Pret familiale non remboursé que faire ?

Par **rugbyben**, le **13/07/2011** à **00:21**

Bonjour,

J'ai prêté 1000€ à mon frère en janvier 2011, à cette époque celui-ci m'a assuré avoir du travail donc je lui ai fait confiance et prêté cet argent. Et la erreur de ma part nous sommes en juillet et j'ai toujours pas vu la couleur de mon argent malgré la reconnaissance de dette faite à cette même période. Je voudrais savoir comment faire pour récupérer mon argent sachant que je lui ai déjà demandé plusieurs fois et qu'on avait établi un échéancier sur 5 mois merci de vos aides.

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **00:27**

Si l'emprunteur ne rembourse pas, le prêteur devra commencer par lui adresser une mise en demeure de payer, par lettre recommandée avec avis de réception. Si l'emprunteur ne s'exécute toujours pas, le prêteur muni d'un écrit prouvant le prêt pourra obtenir du juge une injonction de payer